

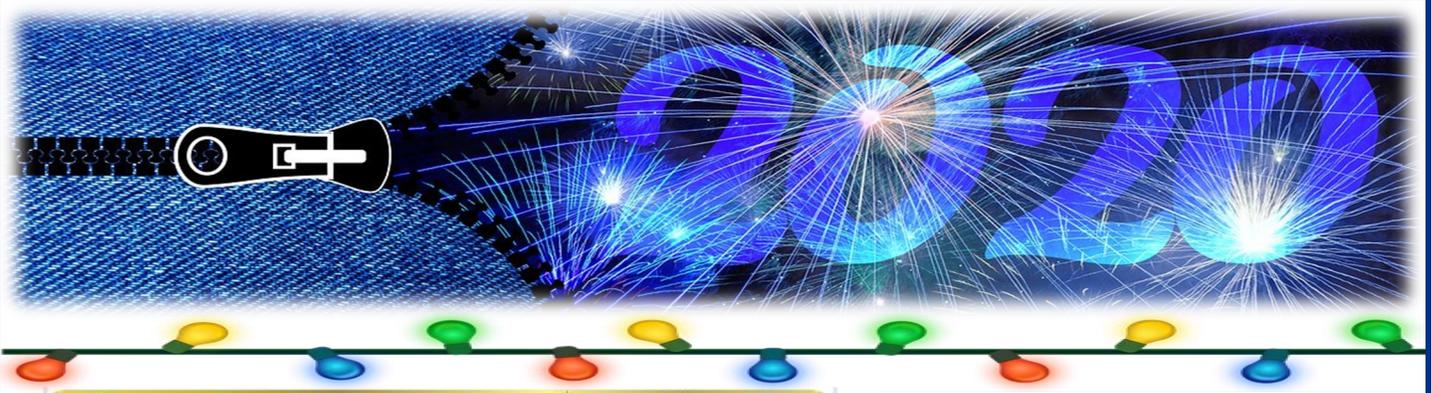


« Source de culture, source d'inspiration... »

Volume 14, numéro 1 — Janvier 2020

Le Bavard d'Upton

www.upton.ca
810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0



Le Conseil municipal souhaite remercier les citoyens qui ont pris le temps et la peine de féliciter les employés municipaux pour leur bon travail. Cela les motive à toujours faire de leur mieux.

Nous profitons de l'occasion afin de remercier à notre tour, notre belle équipe d'employés municipaux pour leurs efforts et leur loyauté envers la Municipalité.

Joyeuses fêtes!

FERMETURE DU BUREAU PENDANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé à partir du 19 décembre 2019 à midi au 5 janvier 2020 inclusivement.

Les membres du conseil municipal et les employés vous souhaitent de joyeuses fêtes!

Table des matières

Mot du maire	2
Séance du conseil	3-4
Avis publics	5-6
Informations municipales	7
Organismes du territoire	8-12
Service des loisirs	13-14
Calendrier	14

Le mot du maire



Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La dernière page du calendrier est tournée. La nouvelle année signifie le début des activités hivernales au sein de notre communauté. En effet, avec l'ouverture de la patinoire et de la programmation hiver 2020, petits et grands sauront s'y plaire!

En ce début de nouvelle année, j'en profite pour vous remercier chers membres du Conseil municipal, pour votre disponibilité et votre implication afin que les gens d'Upton vivent dans un environnement où il fait bon vivre, une petite Municipalité paisible où les services sont nombreux malgré sa taille et où les grands projets d'infrastructures se réalisent et ce, tout en ayant le souci d'une saine gestion des finances publiques et de l'intérêt général de la population. Au nom de tous les élus municipaux, je remercie l'ensemble du personnel pour son entière collaboration. Le travail ne manque pas et l'équipe des employés municipaux démontre un grand attachement à la cause publique, nous sommes confiants en l'avenir de notre Municipalité! Aussi, j'adresse mes plus sincères remerciements aux bénévoles qui contribuent à faire d'Upton, une municipalité active où tout bouge.

À propos du budget 2020 de la Municipalité d'Upton et de son programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

Le conseil municipal a adopté le 17 décembre dernier, le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité d'Upton.

Ce budget équilibré totalise 3 579 480\$ incluant les activités d'investissements (immobilisations), les réserves et autres affectations pour les projets futurs ainsi que le remboursement de la dette à long terme.

Cinq orientations se sont dégagées de ce budget : Protection durable du territoire agricole, amélioration des services à la population, maintien des actifs, création d'une réserve municipale pour pourvoir à nos obligations en investissement futurs et contrôle de l'endettement à long terme.

Avec le budget 2020, nous assurons un équilibre entre la nécessité grandissante d'investir dans nos infrastructures

et de répondre aux besoins de la population. Les choix budgétaires que nous avons faits ont été analysés avec beaucoup de rigueur afin de maintenir le taux de taxes le plus bas possible.

Le budget 2020 est singulier vu le dépôt de rôle triennal d'évaluation des propriétés (2020-2021-2022), l'augmentation importante des quotes-parts aux organismes qui offrent des services à la Municipalité et les obligations croissantes émanant des gouvernements.

Le prochain rôle triennal est exceptionnel entre autres parce que la fluctuation et la hausse des ventes d'Upton, ont généré des différences marquantes quant à la valeur des catégories d'immeubles (résidentielle, commerciale, industrielle, agricole, ...).

De plus, les gouvernements fédéral et provincial ont modifié leurs politiques de subventions aux municipalités. Notamment, pour avoir droit aux programmes de soutien financier en infrastructures et au remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2023), Upton devra d'ici 5 ans, réaliser des projets « non subventionnés » pour un montant de 50\$ par habitant. Ce qui totalise des activités d'investissements de 552 000\$.

En définitive, le budget 2020 permettra à la Municipalité d'Upton de conserver une très bonne santé financière avec un endettement qui demeure sous contrôle et qui respecte les objectifs d'investissements dans les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie ainsi que de loisirs, de vie communautaire et de sécurité publique pour les générations actuelle et futur.

Pour plus d'information, suivez nos prochaines publications. En début 2020, vous recevrez mon rapport détaillé sur le budget de l'exercice financier 2020 ainsi que sur les projets en immobilisations planifiés pour les prochaines années. Je vous communiquerai les taux de taxes et compensations qui seront nécessaires pour pourvoir à une partie des charges prévues.

Au nom de tous les employés, au nom des conseillères et des conseillers, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020. Que l'année qui vient soit remplie de bonheur, santé et prospérité pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Guy Lapointe
Maire

Coordonnées :

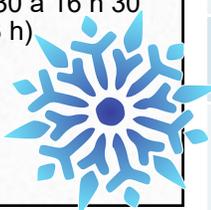
Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie :
Lundi au vendredi :
horaire variable



Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe comptabilite@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie incendie@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@mrcacton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	



Séance du conseil municipal (suite)

Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du mois de décembre 2019

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 5 novembre 2019.

Les comptes à payer du mois de novembre 2019 au montant de 165 883,95 \$ et les comptes payés pour une somme de 75 423,19 \$ sont approuvés.

La Municipalité d'Upton autorise le versement d'une quote-part à Omnibus Région d'Acton au montant de 6 842,91 \$ pour l'année d'opération 2020.

Le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, est adopté pour l'exercice financier 2020. Le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques de la Régie est refusé pour l'exercice financier 2020.

La formation de la Fédération québécoise des municipalités s'intitulant : « Médias sociaux : arrimer stratégie de contenu et gestion de la réputation » est autorisée au montant de 80,00 \$ pour l'adjointe administrative-réceptionniste et le coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales.

La formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec s'intitulant « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal : trucs pour mieux s'y retrouver » est autorisée au montant de 4610,00 \$, plus les taxes applicables, pour la greffière adjointe.

Monsieur Guy Lapointe, maire, et monsieur Alain Joubert, conseiller, sont autorisés à participer au séminaire « La résilience municipale face aux sinistres et événements d'exception », et ce, pour un total de 590,00 \$, plus les frais d'administration, les taxes applicables ainsi que les dépenses inhérentes à ce séminaire.

Le calendrier ci-après est adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020 qui se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et qui débiteront à 20h :

21 janvier 2020	7 juillet 2020
4 février 2020	18 août 2020
10 mars 2020	8 septembre 2020
7 avril 2020	6 octobre 2020
5 mai 2020	3 novembre 2020
2 juin 2020	1 ^{er} décembre 2020

La directrice générale a déposé en cette séance de conseil les déclarations des intérêts pécuniaires du maire et des conseillers.

La directrice générale a déposé le registre public des déclarations faites par les membres du Conseil municipal d'Upton, et ce, en vertu de L'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

La directrice générale et le coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales sont autorisés à participer à l'activité de perfectionnement concernant les appels d'offres municipaux de l'ADMQ au montant de 863,46 \$, plus les taxes.

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, les états comparatifs des revenus et dépenses sont déposés.

Monsieur Ghyslain Phaneuf est nommé comme représentant municipal au Conseil d'établissement de l'école de la Croisée.

Le *Règlement numéro 2010-203-21 modifiant le Règlement 2010-203 sur la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton* est adopté.

Le Conseil de la Municipalité d'Upton exprime son mécontentement envers le projet de loi n.48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*, dans sa forme actuelle, en raison de son caractère inéquitable entre les contribuables et de son atteinte envers l'autonomie du monde municipal et demande au gouvernement de consulter les municipalités pour toute loi qui porte atteinte à leur autonomie ainsi qu'à l'équité fiscale entre contribuables.

Une formation personnalisée de la firme FBL S.E.N.C.R.L. est autorisée au montant de 670,00 \$, plus les taxes applicables, pour la responsable de la comptabilité, taxation, perception et directrice générale adjointe.

La Politique relative à la sécurité des identifiants et des mots de passe est adoptée telle que rédigée.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de novembre 2019 est déposé et les prévisions des dépenses du mois de décembre 2019 sont approuvées pour un budget de 8 830,00 \$, plus les taxes applicables.

L'achat d'un défibrillateur pour le bureau municipal est autorisé de l'entreprise Cardio-Choc inc. au montant total de 1 579,00 \$, plus les taxes applicables.

La Municipalité d'Upton ne participe pas à l'étude proposée pour le projet de regroupement des Services de Sécurité Incendie.

La directrice générale est autorisée, à signer la nouvelle entente de service 9-1-1.

Un budget de 5 052,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé, pour les travaux à exécuter du mois de décembre 2019 par le Service des travaux publics.

Le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2019-2020 est attribué conditionnellement à l'acceptation du contrat amendé de l'entreprise Pelouse Kim Vincelette.

Séance du conseil municipal



Un budget de 5 052,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé, pour les travaux à exécuter du mois de décembre 2019 par le Service des travaux publics.

Le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison hivernale 2019-2020 est attribué conditionnellement à l'acceptation du contrat amendé de l'entreprise Pelouse Kim Vincelette.

Le contenu du contrat de l'entreprise la Carrière d'Acton Vale ltée, pour l'abrasif de la saison hivernale 2019-2020, est approuvé.

La Municipalité d'Upton participe à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux.

Une entente est signée avec la Fédération québécoise des municipalités pour la participation de la Municipalité à l'appel d'offres pour un contrat de fourniture de luminaires de rues au Del.

Le règlement numéro 2019-319 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Despault et ses branches 1 à 3, aux propriétaires intéressés est adopté.

Le budget demandé par le Comité de la Rivière Noire pour la réalisation des projets est accepté, et ce, pour une somme de 500,00 \$, conditionnellement à des versements égaux des deux autres municipalités couvertes par le Comité.

La Municipalité d'Upton verse la somme de 250,00 \$ au Comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour l'année 2020.

L'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique est renouvelée, et ce, au coût de 100,00 \$.

L'adhésion à l'OBVY est renouvelée pour l'année 2020 au montant de 50,00 \$.

Le rapport du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois de novembre 2019 est déposé.

Le conseil municipal en prend bonne note de la demande de commandite de l'Union des producteurs agricoles pour le Gala des Agristars 2020.

Un don à la Fondation Aline-Letendre est autorisé au montant de 50,00 \$.

Un don à la Société canadienne du cancer est autorisé au montant de 50,00 \$.

Les souhaits du temps des Fêtes seront publiés dans le journal La Pensée de Bagot pour un montant de 245,00 \$, plus les taxes applicables.

Le prêt du premier étage de l'immeuble sis au 863, rue Lanoie au Cercle de Fermières est autorisé pour la tenue de leurs activités et une rencontre sera organisée afin de préciser les travaux à effectuer.

La demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire 2020 est autorisée.

La soumission de l'entreprise Mobilier Public, pour l'achat de deux îlots multimatières, est refusée.

L'adhésion à Tourisme Montérégie est autorisée pour un montant de 430,00 \$, plus les taxes applicables.

La carte de membre de la Radio-Acton pour l'année 2020 est renouvelée en choisissant le forfait numéro deux au montant de 297,95 \$, plus les taxes applicables.

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2019 est déposé.

La Municipalité est favorable à la demande d'autorisation à la CPTAQ de la Ferme Yves Croteau et fils inc.

La demande de dérogation mineure du 1035, rue des Muguets est refusée.

La demande de modification au règlement d'urbanisme du Camping Wigwam est autorisée conditionnellement à la remise d'une garantie (offre d'achat acceptée ou autre).

Les rapports soumis de la Corporation de développement de la rivière Noire, concernant le projet de Guide nature pour le Parc nature de la région d'Acton et le rapport financier de l'année 2019 pour ce même projet, sont déposés.

L'entreprise Services d'entretien VP inc. est autorisée à effectuer le grand ménage du chalet des loisirs au montant de 1 200,00 \$ plus taxes, et pour le centre communautaire au montant de 1 600,00 \$ plus taxes.

Le Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis est adopté tel que rédigé.

L'exigence de prévoir de la végétation et/ou des panneaux d'intimités entre le terrain des loisirs et les Fermes Burnbrae Limitée est maintenue tel que prévu à la résolution numéro 353-09-2018.

La demande d'extension de délai de finition extérieure pour la remise du propriétaire du 1035, rue des Muguets est autorisée, les travaux devront être complétés avant le 31 décembre 2019, sans autres délais.

L'aménagement du bureau de la greffière adjointe est autorisé, au budget courant 2019, pour un montant de 5 669,43 \$, plus les taxes applicables.

Avis publics



AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal a adopté à la séance régulière du 3 décembre 2019 une résolution pour établir le calendrier des séances régulières pour l'année 2020.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que les séances ordinaires du Conseil municipal pour 2020, se tiendront le premier mardi de chaque mois (sauf exception) et débuteront à 20 heures, et ce, selon le calendrier suivant:

21 janvier 2020	7 juillet 2020
4 février 2020	18 août 2020
10 mars 2020	8 septembre 2020
7 avril 2020	6 octobre 2020
5 mai 2020	3 novembre 2020
2 juin 2020	1 ^{er} décembre 2020

Donné à Upton, ce 4^e jour décembre 2019,


Cynthia Bossé
Directrice générale



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-203-22

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

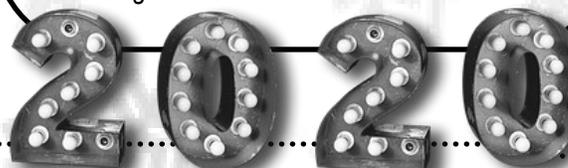
Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 décembre 2019, le règlement numéro 2010-203-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2010-203 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement modifie à nouveau le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions de l'annexe « G » concernant les tarifs pour le contrôle des animaux.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 4^e jour du mois de décembre de l'an 2019.


Cynthia Bossé,
Directrice générale



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-319

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 décembre 2019, le règlement numéro 2019-319 intitulé « Règlement décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Despault et ses branches 1 à 3, aux propriétaires intéressés ».

Ce règlement décrète la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Despault et ses branches 1 à 3.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 4^e jour du mois de décembre de l'an 2019.


Cynthia Bossé
Directrice générale



Avis public / Régie Intermunicipale



AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020.

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Conformément à l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité doit donner un avis public lorsqu'un changement survient au calendrier établi pour les séances régulières de l'année courante.

Par conséquent, **AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**, par la soussignée, madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal du 14 janvier 2020, se tiendra mardi le 21 janvier 2020.

Donné à Upton, ce 18^e jour décembre 2019,

La Directrice générale,


Cynthia Bossé

PROCHAINE
SÉANCE DU
CONSEIL
MUNICIPAL:

21 JANVIER 2020



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-317

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 3 décembre 2019, le « Règlement numéro 2019-317 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton afin d'encadrer la culture du cannabis ».

Ce règlement modifie ledit règlement de zonage afin d'attribuer l'usage « culture de cannabis à des fins médicales ou récréatives » à la classe A de la catégorie d'usages dominants « agricoles et forestiers » et de prévoir que cet usage spécifique sera permis dans toutes les zones où sont autorisées les activités agricoles et forestières.

Le 13 décembre 2019, la M.R.C. d'Acton a délivré à la Municipalité d'Upton, un certificat à l'effet que le règlement ci-haut mentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 16^e jour du mois de décembre de l'an 2019.


Cynthia Bossé
Directrice générale

COLLECTES REPORTÉES



En raison des congés des fêtes,
**CES COLLECTES SERONT
REPORTÉES AU LENDEMAIN**



MERCREDI : 25 DÉCEMBRE 2019
REPORTÉE AU JEUDI 26 DÉCEMBRE 2019

MERCREDI : 1^{er} JANVIER 2020
REPORTÉE AU JEUDI 2 JANVIER 2020



Des questions? www.riam.quebec ou 450 774-2350

Informations municipales

Sécurité publique
Québec

LA TROUSSE D'URGENCE

Avoir une trousse d'urgence à la maison est important. Elle doit contenir **suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu.

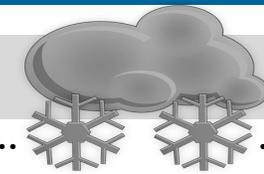
Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant:

- ⇒ Eau potable—deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- ⇒ Nourriture non périssable—provisions pour au moins 3 jours;
- ⇒ Ouvre-boîte manuel;
- ⇒ Radio à piles—piles de rechange;
- ⇒ Lampe frontale ou de poche—piles de rechange ou lampe manivelle;
- ⇒ Briquet ou allumettes et chandelles;
- ⇒ Trousse de premiers soins—antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- ⇒ Masques antipoussières—pour filtrer l'air contaminé;
- ⇒ GPS;
- ⇒ Boussole;
- ⇒ Lunettes de soleil et écran solaire;
- ⇒ Canif;
- ⇒ Petit coffre à outils;
- ⇒ Sac à dos;
- ⇒ Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- ⇒ Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- ⇒ Articles de toilette;
- ⇒ Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène etc.);
- ⇒ Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- ⇒ Sacs à ordures;
- ⇒ Bottes de randonnée pédestre;
- ⇒ Vêtements imperméables;
- ⇒ Vêtements de rechange;
- ⇒ Jeu de cartes, livres, revues.



Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis.



TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

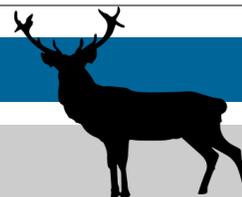
Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- * respecter l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- * disposer la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- * si possible, ne pas laisser votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- * placer votre poubelle ou bac de recyclage à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac;
- * faites attention aux véhicules lourds qui déneigent ou qui font l'épandage d'abrasifs. Ils arrêtent et reculent fréquemment.

RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA NEIGE ET LA GLACE

Il est interdit par toute personne de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace :

- * sur les trottoirs de façon à restreindre l'espace rendu disponible aux piétons suite au déneigement effectué par cette dernière ou par un entrepreneur;
- * sur un terrain public;
- * dans l'emprise d'une rue de manière à ce qu'elle obstrue un panneau de signalisation routière ou le triangle de visibilité;
- * dans la rue;
- * dans un rayon de trois mètres d'une borne fontaine.



Organismes du territoire

www.securitepublique.gouv.qc.ca



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES

<p>ARBRE DE NOËL </p> <ul style="list-style-type: none"> * Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.) * Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours. * Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer le risque d'incendie. 	<p>CUISINE DES FÊTES </p> <ul style="list-style-type: none"> * Surveillez constamment les aliments qui cuisent. * Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson. * Éloignez les enfants de la cuisinière. * Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile. 	<p>APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF </p> <ul style="list-style-type: none"> * Branchez l'appareil directement dans la prise. * Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC. * Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
<p>LUMIÈRES DÉCORATIVES </p> <ul style="list-style-type: none"> * Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant. * Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence. 	<p>BRÛLEUR À FONDUE </p> <ul style="list-style-type: none"> * Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur. * Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur. * Privilégiez un poêle à fondue électrique. 	<p>SORTIES ET VOIES D'ACCÈS </p> <ul style="list-style-type: none"> * Dénigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige. * Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.
<p>BOUGIES </p> <ul style="list-style-type: none"> * Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable. * Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux. * Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile. 	<p>RALLONGES ÉLECTRIQUES </p> <ul style="list-style-type: none"> * Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC. * Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation. * Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur. 	<p>CENDRES CHAUDES </p> <ul style="list-style-type: none"> * Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal. * Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

MÉDITATIONS

Une occasion pour vous initier à la méditation ou pour simplement prendre un peu de temps ensemble pour méditer.

Ouvert à tous, que vous soyez néophyte ou expérimenté.

Quand : les mercredis 10 h ou les mercredis 19 h
les 15, 22, 29 janvier et 5 février 2020.

Durée approximative: 1 h 15

Coût : 20 \$ / 4 cours

Endroit : Petite chapelle, rue des Lilas

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Suzanne au 450 714-1979 ou par courriel au suzlandry@gmail.com





Organismes du territoire



LE CFM D'ACTON VALE ÉLARGIT SON OFFRE DE FORMATIONS EN FRANCISATION!

Le Centre de formation des Maskoutains (CFM) d'Acton Vale n'est pas seulement une école pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou des préalables pour l'admission dans un programme d'études. Plusieurs autres possibilités de formations y sont offertes, dont la francisation.

Un niveau de formation adapté à vos compétences

Récemment, le CFM offre des cours de francisation dédiés aux nouveaux arrivants désirant apprendre le français. La maîtrise de cette langue est très variable selon le pays d'origine, la langue maternelle, les apprentissages scolaires et le parcours de vie de la personne. L'élève est donc classé selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétences en français des personnes immigrantes adultes*. Ce cadre de référence officiel et propre au Québec permet de cibler les compétences en français, tant à l'oral qu'à l'écrit, de la personne. Ainsi, elle est classée dans des cours selon son juste niveau de compétence en français afin de stimuler sa réussite et sa motivation.

Mais qu'en est-il des nouveaux arrivants qui sont très peu scolarisés dans leur pays d'origine ou encore dont la langue première est complètement différente du français, parfois même avec un autre alphabet? Afin de favoriser l'apprentissage du français et l'intégration scolaire de ces personnes, le CFM offrira des cours d'alpha-francisation.

Qu'est-ce que l'alpha-francisation?

Ces cours correspondent aux premiers niveaux de cours de francisation et sont adaptés aux personnes qui n'ont aucune connaissance du français. Ils ont pour but d'initier la personne à la langue afin qu'elle puisse le plus rapidement possible communiquer oralement dans sa vie quotidienne, créer des liens avec la communauté et intégrer les cours de francisation. Ainsi, les cours mettent l'accent sur la communication orale en français, la sensibilisation à la lecture et à l'écriture, les méthodes d'apprentissage et la connaissance de la culture québécoise.

Apprendre le français au CFM

Il est très facile de s'inscrire et de suivre des cours de francisation au CFM. Peu importe son statut (citoyen canadien, résident permanent, demandeur d'asile, détenteur d'un permis de travail, conjoint), ces cours sont accessibles, notamment grâce à leurs faibles coûts. Dans certains cas, il est même possible de recevoir un soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) ou du Centre local d'emploi (CLE).

Les cours peuvent être suivis de jour à temps plein ou à temps partiel. Si la personne occupe un emploi, il sera possible d'aménager l'horaire des cours de jour en conséquence. Il est également possible de commencer les cours de francisation tout au long de l'année.

Finalement, les cours de francisation au CFM, c'est bien plus que d'apprendre le français. C'est aussi l'occasion de créer des liens et de découvrir une belle diversité culturelle.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le CFM. Si vous le souhaitez, nous pourrions prévoir une rencontre personnalisée afin d'évaluer vos besoins et vous guider dans la démarche d'inscription.

Immeuble Bonin
301-A, rue Bonin
Acton Vale (Québec) J0H 1A0
450 546-0389
www.cssh.qc.ca





Organismes du territoire

DES NOUVELLES DE LA FADOQ

DÎNER DE NOËL

Merci à tous pour votre participation à notre dîner de Noël. Encore une fois, ce fut un succès. Nous aimerions également remercier tous les bénévoles qui nous ont aidés!

ACTIVITÉS FADOQ-UPTON

Les activités régulières reprendront dans la semaine du 13 janvier 2020.

Lundi 9 h 30 à 10 h 30 - Viactive

Lundi 13 h 00 à 15 h 30 - Cartes

Mardi 13 h 00 à 15 h 30 - Baseball poche

Jeudi 13h00 à 15 h 30 - Pétanque molle



Vous pouvez vous joindre aux différentes activités en tout temps. Il nous fera plaisir de vous accueillir!

DÎNER-CAUSERIE MENSUEL

Notre premier dîner-causerie de l'année se tiendra le 22 janvier 2020 au restaurant du Camping Wigwam. Veuillez réserver votre place auprès de Dianne au 450-549-4040. Bienvenue à tous!

NOUVEAUX RABAIS FADOQ – PROVINCIAUX

CHôtels offre aux membres FADOQ 15 % de rabais sur l'hébergement à prix régulier dans leurs quatre établissements.

Pour les détails : <https://www.fadoq.ca/reseau/rabais/tourisme-voyage/c-hotels>

Pour ceux et celles qui ont le goût de se joindre au Conseil d'Administration, nous avons toujours des postes vacants!

MEILLEURS VOEUX 2020. NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PRÉSENCE EN 2019, ET VOUS ADRESSONS NOS VOEUX LES PLUS CHALEUREUX POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE!

CE QU'ON NE DOIT PAS JETER DANS LES TOILETTES

Le service des travaux publics de la Municipalité d'Upton vous rappelle qu'il y a très peu de choses qui peuvent être jetées dans les toilettes. Seuls les déchets humains et le papier hygiénique peuvent être éliminés dans les toilettes.

Certains objets inappropriés qui sont jetés aux toilettes peuvent causer un refoulement des conduites d'égout dans votre demeure et créent souvent des problèmes jusqu'à l'usine des traitements des eaux usées. La collaboration des citoyens est essentielle pour améliorer la capacité de traitement des eaux usées ainsi que la qualité de l'environnement.

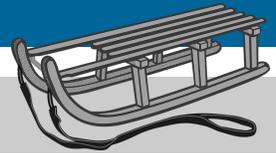
Pour des exemples de produits qui ne doivent pas être jetés dans vos toilettes, éviers, et fosses septiques, nous vous invitons à visiter le lien suivant:

<https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/DossierComplexe.aspx?doc=10-choses-jamais-jeter-toilettes>

Merci pour votre précieuse collaboration pour l'amélioration de notre environnement.



Organismes du territoire



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM Ma paroisse j'y tiens

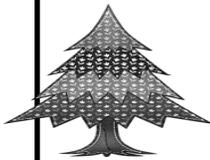
L'assemblée des paroissiens de St-Éphrem

Dimanche dernier, le 1^{er} décembre, lors d'une réunion des paroissiennes et paroissiens de St-Éphrem, une nouvelle personne a accepté de donner du temps en s'impliquant dans notre communauté. Monsieur Claude Blackburn s'est joint à l'assemblée de Fabrique où il a été élu. Nous le remercions d'avoir accepté ce poste. Il remplace monsieur Réjean Lozeau qui pendant 6 ans a rendu de précieux services à l'église. Nous le remercions chaleureusement.

Pour ce qui est du conseil de Pastorale Paroissiale, deux personnes généreuses dont les mandats se terminent le 31 décembre 2019 quitteront leur poste après deux termes de trois ans. Il s'agit de madame Kandy Cayer et monsieur Stéphane Gagnon. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont accompli durant toutes ces années. Merci beaucoup.



Symfolies de Noël



Le spectacle Les Symfolies de Noël avait lieu le samedi 30 novembre dernier. Quel succès! Environ 400 personnes ont appréciées ce spectacle. Ce fût une très belle réussite. Disons félicitation au conseil de la Fabrique. N'oubliez pas, en mars, monsieur Paul Daraiche sera notre artiste invité. Un gros merci à tous pour votre aide et votre participation.

Horaire de messes de Noël

Le 24 décembre:

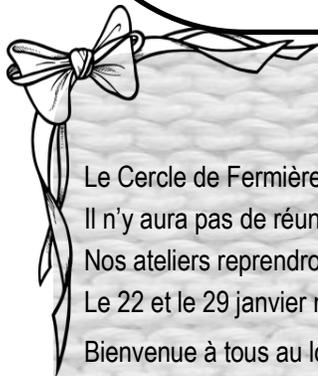
- ⇒ 16 h 30 à St-Éphrem et à Ste-Hélène
- ⇒ 19 h 30 à St-Jean Baptiste et à St-Simon
- ⇒ 22 h à St-Liboire et à St-Valérien

Le 25 décembre:

- ⇒ 10 h (a.m) à St-Hugues



En cette belle période des fêtes qui arrive à grands pas, profitez-en pour passer du temps en famille car il n'y a rien de plus important. Pour cette période, nous vous souhaitons de faire grandir l'amour, dans la joie et la paix en fêtant tous ensemble.



CERCLE DE FERMÈRES UPTON

Le Cercle de Fermières Upton vous souhaite une belle et douce année 2020.

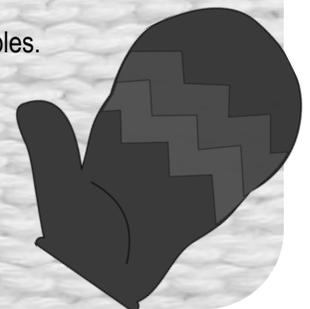
Il n'y aura pas de réunion en janvier.

Nos ateliers reprendront le 15 janvier et nous apprendrons comment tricoter des mitaines doubles.

Le 22 et le 29 janvier nous pourrons coudre une trousse d'artisanat.

Bienvenue à tous au local situé au 863, rue Lanoie.

Denise Demers
Comité Communications
Cercle de Fermières Upton



Organismes du territoire / Service des loisirs, culture et vie communautaire

OFFRE D'EMPLOI—URGENT

SURVEILLANT(E) DE PATINOIRE À TEMPS PARTIEL

Responsabilités :

- Procéder à l'ouverture et à la fermeture du Chalet des loisirs;
 - Assurer la surveillance et la sécurité des patineurs;
 - Assurer la surveillance et la propreté du local des patineurs et des toilettes;
 - Faire respecter les règlements et les horaires;
 - Voir à la gestion du prêt des équipements;
 - Ranger le matériel à la fin de la journée;
 - Déneiger la patinoire et l'entrée du Chalet des loisirs au besoin;
 - Réparer les trous et les fissures;
 - Tenir à jour un registre des patineurs;
 - Rédiger un rapport journalier sur l'état de la glace et la fréquentation;
- Autres tâches connexes.



Exigences :

- Aimer travailler avec le public;
- Être autonome, débrouillard, ponctuel, et responsable;
- Bonne condition physique et tolérance au froid;
- Savoir patiner (atout);
- Formation en premiers soins (atout).



Horaire de travail :

- Disponibilités de soir, de nuit et de fin de semaine;
- Horaire variable, selon les besoins du service;
- Durée de l'emploi : mi-décembre 2019 à mi-mars 2020 (selon la température).

Conditions salariales :

La rémunération varie selon la compétence et l'expérience.

Cet emploi vous intéresse ? Envoyez votre CV dès que possible.

Par la poste ou en personne :

Municipalité d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0

Par courriel : loisirs@upton.ca

Téléphone : 450 549-5619



LOGEMENTS À LOUER

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faibles revenus à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage.

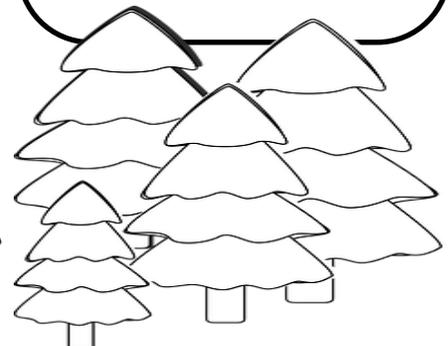
Pour Upton, l'immeuble est situé au 368 rue Bernard et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement nous avons 2 logements 3½ libres pour occupation immédiate.

Pour être admissible :

- ⇒ vous devez avoir au moins 50 ans;
- ⇒ un revenu annuel de moins de 21000 \$;
- ⇒ ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25000 \$.

Pour une demande de logement, contactez Mme Martine Cloutier au 450 774-5188 poste 22.



Service des loisirs, culture et vie communautaire



INSCRIPTIONS À L'ACTIVITÉ NAWATOBI SAUT À LA CORDE SUR TREMLIN—SESSION HIVER 2020

L'activité Nawatobi, offerte aux jeunes et aux adultes des MRC d'Acton et des Maskoutains, revient pour la saison d'hiver au gymnase de l'école de la Croisée d'Upton.

Inscriptions pour:

Les jeudis de 18 h 30 à 20 h, du 16 janvier au 30 avril inclusivement.

Le coût pour une durée de 15 semaines:

- adultes 50 \$;
- étudiants 45 \$;
- tarif occasionnel (par séance) 5 \$
- tarif familial—maximum 100 \$



Pour nous contacter:

- Loisirs d'Upton: 450 549-5619
- Louise Caron: 450 549-5392 ou caronl@telupton.com

C'était à St-Philippe, le vendredi 22 novembre dernier, pour la première rencontre amicale de la saison que 7 athlètes du CSNU étaient inscrits.

En bas, de gauche à droite: Marcos Jesus Garcia Ramirez, Raphaëlle Cloutier, Laury Martel Cyr

Derrière, de gauche à droite: Yvonne Gauvin, Claude Paquette (entraîneur) et Louise Caron. Chloé Charlebois n'apparaît pas sur la photo.

Deux championnats sont à venir pour la session hiver-2020:

- Le Championnat Rive-Sud à Brossard (samedi, 21 mars);
- Le championnat canadien dans la région de St-Jean (date et lieu à venir).

NOUVEAU

BIBLIOTHÈQUE

Pour accéder à votre compte d'utilisateur via le site web de la municipalité:

Adresse: www.upton.ca

→ **Services** → **Services municipaux** → **Bibliothèque**

Catalogue de livres en ligne

Le nom d'utilisateur par défaut est **prenom.nomdefamille** (en petites lettres, pas de traits d'union ni d'accents).

Le mot de passe est: les **quatre derniers chiffres du numéro de téléphone**.

Ex. Pour l'utilisateur Kévin Bélair-Gervais ayant le numéro de téléphone 549-4420,

nom d'utilisateur : kevin.belairgervais



PROGRAMMATION HIVER 2020



COMMENT S'INSCRIRE ?

En personne

Présentez-vous au bureau municipal (810, rue Lanoie) à partir de maintenant jusqu'au 10 janvier 2020 durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30).

Par la poste

Complétez le formulaire d'inscription disponible sur le site internet upton.ca et postez-le accompagné de votre paiement avant le 10 janvier 2020.

Paiement

En argent comptant ou par chèque. Les chèques doivent être fait au nom du Regroupement récréatif d'Upton et datés du jour de l'inscription.

Information

Michael Bernier
 Coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire
 (450) 549-5619
loisirs@upton.ca

YOGA DOUX (12 SEMAINES)

Ce cours s'adresse aux personnes qui nécessitent une approche corporelle douce. C'est un cours de yoga adapté pour les gens qui avancent tout doucement en âge et que leur corps n'est plus aussi mobile qu'avant. Si nécessaire, des chaises seront à notre disposition pour certains mouvements. En plus des étirements et des exercices de tonification, un temps sera réservé pour développer notre capacité à se détendre et à respirer calmement.

Centre communautaire (885, rue Lanoie)
 Mercredi 10 h 00 à 11 h 30
 Du 12 février au 29 avril 2020
 115 \$ (frais de 10 \$ pour les non-résident)
 Responsable : Suzanne Landry



D déchet, **R** recyclable et **O** organique

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 Bureau municipal fermé Jour de l'an	2 Bureau municipal fermé	3 Bureau municipal fermé	4
5	6	7 R	8	9	10	11
12	13	14 D	15 O Atelier Cercle de Fermières	16	17	18
19	20	21 R Conseil municipal	22 O Atelier Cercle de Fermières	23	24	25
26	27	28 D	29 O Atelier Cercle de Fermières	30	31	

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca